

ACTUALITÉS

Bilan Météorologique	P.1
Alliums Thrips, Teigne	P.2
Brassicacées Altise, Piéride	P.2
Carotte-Panais Mouches	P.3
Salade - Epinard Noctuelles, Limace	P.4
Fiche FOCUS Désherbage par occultation	P.5

La météo estivale de la semaine 41 est propice aux ravageurs. Le vol des mouches des cultures légumières se poursuit : mouche de la carotte, mouche mineuse du céleri. La teigne du poireau et les thrips sont toujours présents dans les parcelles de poireau. Les altises et piérides restent actives en parcelles de brassicacées. Les noctuelles provoquent des dégâts en parcelles de salades. L'état sanitaire est relativement bon, il y a peu de maladies sur les cultures.

BILAN MÉTÉOROLOGIQUE

Source : Weather Measures

	Pluviométrie 2023 mm (S 40)	T min (S 40)	T max (S 40)
Allonnes (49)	503 mm (+0,6)	3°C	30,7°C
Challans (85)	404,7 mm (+0,6)	9,1°C	30,4°C
St-Philbert-de-Grand-Lieu (44)	583,9 mm (+0,6)	4,5°C	28,4°C
La Planche (44)	490,2 mm (+0,6)	5,3°C	30°C
Laval (53)	428,2 mm (+3,2)	5,8°C	28,7°C
La Roche-Sur-Yon (85)	490,1 mm (+0,4)	8,4°C	29,6°C
St-Mathurin-sur-Loire (49)	586,1 mm (+0,8)	3,5°C	30,6°C

La météo de la semaine 40 a été sèche et ensoleillée. Les températures matinales étaient parfois fraîches et les températures journalières ont pu dépasser les 30 degrés. Le début de la semaine 41 est estivale : les températures sont chaudes pour la saison. Ces conditions sont propices aux ravageurs. Les températures

vont chuter brutalement en fin de semaine mais aucune précipitation n'est prévue pour le moment. Les conditions climatiques seront plus automnales en semaine 42.

Accéder au site de la Surveillance Biologique du Territoire en cliquant [ici](#)

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web...

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

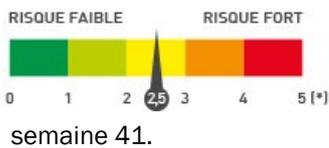
<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv>

ALLIUMS

Poireau : Saumur (49), Dénezé-sous-Doué (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49).

• Ravageurs et Maladies

Mouche mineuse *P. gymnostoma*

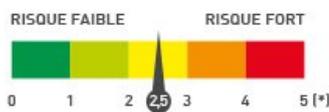


A Saumur (49), Dénezé-sous-Doué (49) et St-Gemmes-sur-Loire (85), aucune **mouche mineuse** n'a été piégée en semaine 41.

Thrips

En semaine 41, les **thrips** restent présents dans les parcelles de poireau suivies. A Dénezé-sous-Doué (49), 20 thrips/ piège ont été capturés dans la parcelle de poireau suivie. A Ste-Gemmes-sur-Loire (49) et Saumur (49), on relève respectivement 5 et 10 individus/ plaque. On observe des attaques sur la majorité des plantes dans l'ensemble des exploitations suivies au sein du réseau.

Teigne du poireau



A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), 1 **teigne du poireau** à été capturée en semaine 41.

A Dénezé-sous-Doué (49), aucune teigne n'a été piégée en semaine 41 mais on nous signale la présence de chrysalides sur la culture.

Alternaria

En semaine 41, à Saumur (49) et Dénezé-sous-Doué (49), on observe des attaques d'**alternaria** sur respectivement 15% et 50% des plants de poireau. On observe également des symptômes à Ste-Gemmes-sur-Loire (49). La pression est stable, la météo ensoleillée et sèche de cette semaine permet de maintenir un bon état sanitaire des cultures.

Rouille

En semaine 41, à Saumur (49), la pression **rouille** est identique à la semaine 40 : 60% des plants de poireaux sont touchés. A Dénezé-sous-Doué (49), 100% des plants présentent des symptômes de rouille. A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), aucune attaque n'est visible sur les plants qui ne sont pas voilés.



Teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*). Crédit photo : CDDL

BRASSICACEES

Choux : Dénezé-sous-Doué (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49). Radis : Dénezé-sous-Doué (49).

• Ravageurs

Altise

En semaine 41, la pression **altises** augmente en parcelle de choux sous abri. On observe des attaques sur 50% des plants. Les températures chaudes sont très propices pour le développement de ce ravageur. Toutefois, aucun individu n'a été observé sur la culture.

A Dénezé-sous-Doué (49), 30% des plants de radis présentent des attaques.

Piéride et Tenthrede de la rave

En plein champ, le vol de la **piéride** est important dans les parcelles de choux à Ste-Gemmes-sur-Loire (49).

A Dénezé-sous-Doué (49), 10% des plants de radis sont touchés par des attaques de **tenthrede de la rave**.

Limace et Escargot

Dans le 49, à Denezé-sous-Doué, on observe des attaques de **gastéropodes** sur 15% des plants de chou et 10% des plants de radis en semaine 41.

B

RASSICACEES (SUITE)

Choux : Dénézé-sous-Doué (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49). **Radis** : Dénézé-sous-Doué (49).

• Ravageurs et Maladie (suite)

Aleurode et Teigne des crucifères

En semaine 41, les populations d'**aleurodes** s'installent dans la culture de chou à Dénézé-sous-Doué (49) : 5% des plants sont touchés.

On nous signale également la présence de chrysalides de la **teigne des crucifères** dans cette même parcelle.

Mildiou

Le **mildiou** provoque des dégâts en parcelle de radis : 5% des plants sont touchés. Il n'y a pas de risque de développement de la maladie en semaine 41. La temps devrait rester sec. Aérer vos abris.

C

AROTTE – P ANAIS

Carotte : Dénézé-sous-Doué (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Saumur (49). **Panais porte-graines** : Mazé (49), Longué-Jumelles (49), Corné (49). **Panais** : Valanjou (49).

• Ravageurs et Maladies

Mouche de la carotte et Mouche mineuse du céleri



A Ste-Gemmes-sur-Loire (49) et Dénézé-sous-Doué (49), 1 **mouche de la carotte**/ plaque a été piégée en semaine 41. A Valanjou (49), 3 mouches de la carotte ont été capturées en parcelle de panais.

A Dénézé-sous-Doué (49), on relève également 1 **mouche mineuse du céleri**/ plaque dans la parcelle de carotte suivie. Les températures restent favorables à l'activité des mouches. La mise en place de voiles insect-proof est nécessaire pour protéger vos cultures.

En parcelles de panais porte-graines, le vol de la mouche mineuse du céleri est également en cours en semaine 41 : à Longué-Jumelles (49), 11 mouches ont été capturées, 5 à Mazé (49) et 0 à Corné (49).

Alternaria

A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), on observe des attaques d'**alternaria** sur le feuillage des carottes en cours de récolte.

Septoriose du céleri (Modèle INOKI)

Le modèle **Septocel** indique que les conditions étaient et sont favorables à une contamination des cultures de céleri par la septoriose du 9 au 12 octobre à Challans (85). A Allonnes (49), le modèle n'indique pas de risque de contamination des cultures par la septoriose en semaine 41.



Mouche mineuse du céleri. Crédit photo : CDDL

SALADE - EPINARD

Laitue : Saumur (49), Dénézé-sous-Doué (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49). Epinard : Saumur (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Dénézé-sous-Doué (49).

• Ravageurs

Limace

En parcelle de laitue à Dénézé-sous-Doué (49), on nous signale la présence de **limaces**. Des dégâts sont visibles sur 25% des plants de salade.

Noctuelle défoliatrice (*A. gamma*) et Noctuelle terricole (*A. segetum*)

A Dénézé-sous-Doué (49), on observe des **dégâts de noctuelle** terricole en semaine 41 : 5% des plantes sont touchées. A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), aucune noctuelle terricole n'a été capturée dans la parcelle de salade sous abri. A Saumur, 5% des plants présentent des attaques de noctuelles défoliatrices en semaine 41.

Puceron

En parcelle d'épinard, on relève des **pucerons** sur 10% des plants à Saumur (49). Dans les autres parcelles de salade et d'épinard suivies dans le 49, la pression est nulle. Dans cette même parcelle, on observe également des auxiliaires : syrphes et hyménoptères. Ils participent à la régulation des populations de pucerons.

==>La météo estivale maintient un bon état sanitaire des parcelles : peu voir pas de maladies observées sur les cultures de salades.



Noctuelle terricole sur salade. Crédit photo : CDDL

Les curseurs de risque utilisés ont pour objectif de synthétiser l'ensemble des informations : observations, période de risque, données météo, modèles, ... sauf lorsque cela est précisé

1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

RÉSEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2023
PAYS DE LA LOIRE

BULLETIN DE
SANTÉ DU VÉGÉTAL
ÉCOPHYTO

Rédacteur : Claire NICOLAS et Cécile SALPIN - CAPDL-CDDL - claire.nicolas@pl.chambagri.fr, cecile.salpin@pl.chambagri.fr

Directeur de publication : Denis Laizé - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Groupe technique restreint : CDDL - SRAL - GDM - CDDM - POLLENIZ.



Observateurs : CDDL - CDDM - Coopérative Rosée des champs - Fleuron d'Anjou - GAB44 - CAB - GDM - Coopérative Noirmoutier - CLAUSE - Terrena Semences - Vilmorin - CNPH La Ménitric - CECOVAL - L'Aubépin - Maraichers.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.

DÉSHERBAGE PAR OCCULTATION

SOURCE : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/>



FILIÈRES > POLY CULTURES ÉLEVAGE GRANDES CULTURES ARBORICULTURE VITICULTURE MARAÏCHAGE ORNEMENT

La présente fiche s'appuie sur plusieurs références techniques et sur le projet d'expérimentation OMBRE (Occultation en Maraîchage pour une Bonne Régulation de l'Enherbement) conduit par l'ARELPAL et financé par la Région Pays de la Loire. Ce projet portait sur l'évaluation de la technique d'occultation en gestion de l'enherbement pour les systèmes de production maraîchers et légumiers en Pays de la Loire.

DESCRIPTION DE LA MÉTHODE

PRINCIPE

L'occultation est basée sur l'utilisation de bâche opaque pour recouvrir la surface du sol. La bâche est mise en place après préparation du sol et peut rester plusieurs semaines ou mois avant la réalisation du semis. Les adventices présentes vont alors germer car elles sont dans de bonnes conditions (humidité, température), mais leur développement va s'arrêter à cause de l'absence de lumière. Cette technique de désherbage permet de faire diminuer le stock de semences d'adventices présent dans le sol, pour qu'il soit plus faible au moment de la levée du semis.

MODE OPÉRATOIRE

• Préparation du sol

Il faut réaliser un travail du sol avant la mise en place de la bâche, pour obtenir un lit de semences régulier pour que les adventices germent. L'utilisation d'outils à dents (cultivateur, cultibutte) permet de maintenir les semences dans le profil du sol, pour que le maximum de graines germe.

Si le sol est trop sec, il est nécessaire d'irriguer avant la mise en place de la bâche afin que l'humidité soit suffisante (condition nécessaire à la germination des adventices).

Pour une efficacité maximum, il ne faut pas reprendre le sol avant le semis pour ne pas remonter de nouvelles graines en surface.



Occultation avec bâche PolyÉthylène (PE) noir (CDDL, 2022)

• Choix de la bâche

La bâche choisie doit être occultante, elle doit aussi permettre de maintenir une bonne humidité et avoir un bon effet thermique.

Bâche	Avantages	Inconvénients
Polyéthylène (PE) noir	Maintien de l'humidité et de la chaleur Mécanisation possible	Non réutilisable Filière déchets
Toile tissée hors sol	Réutilisable Mécanisation possible	Maintien de l'humidité moyen
Bâche ensilage	Réutilisable Bonne résistance au vent	Lourde Pose manuelle uniquement

Le prix de la récupération et du recyclage des bâches est élevé. De plus, il est nécessaire de nettoyer la bâche avant le recyclage ce qui rajoute un coût supplémentaire.

Le vent peut être une contrainte lors de la mise en place et pendant la phase d'occultation. Il peut soulever la bâche et limiter son action.

Différentes méthodes de lestage sont disponibles pour la tenue au vent.

• Durée d'occultation

La durée d'occultation varie en fonction de la saison. Un meilleur ensoleillement va favoriser l'effet de l'occultation.

Pour notre région et dans le cadre des essais réalisés, **3 à 4 semaines d'occultation semblent suffisantes en été et 6 semaines d'occultation en hiver**. De même, selon le stock semencier du sol, une durée d'occultation trop longue peut favoriser certaines adventices : mouron des oiseaux et pourpier favorisés pour des durées de 2 et 3 mois dans le cadre d'essais réalisés par le CTIFL en 2018 et 2019.

La bâche peut être repositionnée après le semis, préférentiellement sur les cultures qui ont une germination longue telle que la carotte. Cette pratique nécessite une surveillance pour enlever la bâche à temps pour ne pas impacter la culture. Une durée de 6 jours a été adoptée lors d'un essai sur carotte réalisé par la CAB en 2020. Cette technique va apporter une augmentation de l'efficacité du désherbage et permet une amélioration de la levée de la culture. Ainsi la concurrence avec des adventices, qui germent plus précocement que la culture, est limitée.

COÛTS ET TEMPS DE TRAVAIL

Données issues des essais réalisés par les partenaires du projet OMBRE

Bâche	Caractéristiques	Prix/m ² (€)	Nombre d'année moyen d'utilisation	Prix/m ² /an (€)	Bâchage	Débâchage	Bâchage	Débâchage
					Manuel (minute/100 m ² / 2 personnes)		Mécanisé (h/ha/2 personnes)	
Polyéthylène (PE) noir	1,50M*900M - 40µM	0,07-0,09	1	0,07-0,09	7-15	2	1,5-4	1-4
Toile tissée hors sol	2M10*100M - 90 g/m ² 1,65M*100M - 130g/m ²	0,50-0,80	5-10	0,05-0,16	8-14	2-4	1,5-4	1-4
Bâche ensilage	8M*43M - 150µM	0,32-1,10 (ou gratuite si récupération)	10	0,032-0,11	8-13	2-4	1,5-4	1-4